



CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 1^{er} JUILLET 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept, le samedi 1^{er} juillet, à 9h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/06/2017

Présents : M. ALEMANY Fabien, Mme ALBAS Christelle, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CONSTANS Frédéric, M. GELY Frédéric, Mme GELLY Evelyne, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. CANCHY Eric, M. GARCIA François ;

Pouvoir de Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre à M. BERTOLINI Jean-Pierre

Pouvoir de M. GARCIA François à Mme SAUTEREAU Chantal

Pouvoir de M. CANCHY Eric à M. ROUQUET Alain

Mme SAUTEREAU Chantal est élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Rythmes scolaires : Avis sur le retour à la semaine de 4 jours pour l'Ecole Suzanne Saint Julien.

M. BERTOLINI, informe l'Assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

M. ROUQUET, explique que la Commune a fait appel à l'association « les Francas » pour assurer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Leur prestation était payante et générait un coût élevé pour la Municipalité malgré un apport financier de la part des parents de 2,00 € par semaine et par enfant. Il dit que les parents d'élèves sont de moins en moins satisfaits des animations proposées et que ceux-ci constatent que leurs enfants sont plus fatigués. Il ajoute que cette dernière remarque est également relevée par l'équipe enseignante.

M. BERTOLINI, indique que selon un sondage réalisé auprès des parents d'élèves, 86 % d'entre eux sont favorables au retour à la semaine de 4 jours. Il ajoute que les enseignants sont également favorables au retour à la semaine de 4 jours comme suit :

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi :
Ecole de 9h00 à 12h00
Pause méridienne de 12h00 à 13h30
Ecole de 13h30 à 16h30

M. ROUQUET, explique que cette répartition respecte le décret avec un enseignement sur huit demi-journées par semaine, 24h00 d'enseignement hebdomadaire, 06h00 d'enseignement journalier, et 03h00 par demi-journée. Il ajoute que la garderie municipale est ouverte chaque jour de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h00 et que le centre de loisirs fonctionnerait dorénavant tous les mercredis de 8h00 à 18h00 pour les familles intéressées. Il termine en précisant que le conseil d'école réuni en séance du 22 juin dernier s'est prononcé favorablement au retour à la semaine de 4 jours, à l'unanimité des voix.

M. BERTOLINI, demande ainsi aux conseillers de se prononcer sur la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

Mme LANDES, indique aux conseillers qu'elle s'interroge sur ce retour à la semaine de 4 jours. Elle dit que les enfants se lèvent tôt le week-end et que « la fatigue » n'est qu'un prétexte. Elle ajoute que la pression vient plus à son avis des instituteurs qui veulent passer à 4 jours. Elle dit, par ailleurs, que le temps de pause à midi est trop juste pour faire deux services. Sa fille lui ayant signalé qu'elle mangeait entre 20 à 25 minutes lors du 2^{ème} service. Elle termine en précisant que la raison principale de son vote « contre » est que rien n'est encore acté nationalement et qu'elle pense que c'est une question de politique qui va à l'encontre des enfants.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité par :

- 14 voix : POUR
- 1 voix : CONTRE

EMET : un AVIS FAVORABLE au retour à la semaine de 4 jours pour l'école Suzanne Saint Julien.

AUTORISE : le Maire à déposer auprès des services de l'éducation nationale une proposition de retour à la semaine de 4 jours pour l'école Suzanne Saint Julien de la commune.

AUTORISE : le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de la semaine de 4 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Fait à St Paul et Valmalle, le 3 juillet 2017
le Maire
Jean-Pierre BERTOLINI

